

**É T U D E S D E F A I S A B I L I T É A U S I T E  
D ' E N T R E P O S A G E D E S A I N T - F L A V I E N**

**TABLE DES MATIÈRES**

**INTRODUCTION ..... 3**

**1 Détails de la demande ..... 4**

    1.1 Stratégie de réalisation des études préliminaires..... 6

    1.2 Activités reliées au jalon 1 ..... 7

**CONCLUSION ..... 8**

## INTRODUCTION

1 Comme mentionné à la section 3.1.1 de la pièce Énergir-H, Document 3, Énergir, s.e.c. (Énergir)  
2 fait face à d'importants déficits d'outils sur l'horizon du plan d'approvisionnement 2027-2030, dans  
3 un contexte où les capacités de transport dans le triangle de l'Est sont hautement contingentées.  
4 De surcroît, la construction de capacités de transport additionnelles par TransCanada PipeLines  
5 Limited (TCPL) dans cette région s'avérerait très onéreuse et incertaine, puisque cette dernière  
6 n'est pas assujettie à une obligation de desservir la clientèle en vertu de la décision RH-003-2011.  
7 Ainsi, la solution conventionnelle de contracter de nouvelles capacités de transport pour combler  
8 des déficits d'approvisionnement est maintenant ardue et/ou onéreuse et cette situation ne devrait  
9 pas se résorber à court terme.

10 Dans ces circonstances, Énergir demeure à l'affût de toutes alternatives permettant de répondre  
11 aux besoins existants et futurs de sa clientèle, et ce, aux meilleurs coûts possibles. À cet effet,  
12 parmi les actions immédiates et concrètes entreprises par Énergir, cette dernière a mandaté  
13 Intragaz, s.e.c. (Intragaz) afin de réaliser des études préliminaires visant à évaluer le potentiel  
14 d'accroître les capacités du site d'entreposage situé à Saint-Flavien. De fait, Énergir a demandé  
15 à Intragaz de débiter ces études le plus rapidement possible afin de déterminer la viabilité d'un  
16 projet permettant d'offrir des capacités additionnelles et de combler, au moins en partie, les  
17 déficits d'approvisionnement d'Énergir.

18 Ces études s'inscrivent dans une approche visant à optimiser les capacités en franchise,  
19 notamment en raison des bénéfices reconnus des sites d'entreposage d'Intragaz au Québec,  
20 permettant d'offrir à Énergir une plus grande flexibilité opérationnelle et une sécurité accrue de  
21 l'approvisionnement. D'ailleurs, dans sa décision D-2021-115, la Régie de l'énergie (Régie) avait  
22 également reconnu les avantages de détenir de l'entreposage en franchise, notamment par la  
23 flexibilité qu'elle offre à Énergir pour desservir les besoins de sa clientèle de manière fiable et à  
24 moindres coûts<sup>1</sup>.

25 La réalisation des études préliminaires par Intragaz est structurée en quatre phases successives  
26 ou jalons décisionnels. Le coût total de ces phases est actuellement estimé à environ 8 M\$, sous

---

<sup>1</sup> Dossier R-4158-2021, décision D-2021-115, paragr. 77 à 79.

1 réserve de la complétion de l'ensemble des phases. En effet, chacune des phases se termine par  
2 un jalon décisionnel distinct, les résultats obtenus déterminant la pertinence de poursuivre avec  
3 la phase suivante.

4 Par la présente, Énergir demande à la Régie d'autoriser les dépenses requises par Énergir pour  
5 la réalisation d'études par Intragaz visant à évaluer le potentiel du site d'entreposage situé à  
6 Saint-Flavien.

7 Les sections qui suivent détaillent la nature et la portée du mandat d'Intragaz.

## **1 DÉTAILS DE LA DEMANDE**

8 Au fil des années, les sites d'entreposage d'Intragaz ont démontré de manière constante leur  
9 fiabilité ainsi que leur caractère unique pour le réseau d'Énergir. En plus d'offrir une flexibilité  
10 opérationnelle et une sécurité d'approvisionnement, les sites d'Intragaz procurent des bénéfices  
11 stratégiques à la clientèle d'Énergir, notamment en permettant une gestion optimisée de ses  
12 approvisionnements. De plus, ces sites procurent plusieurs autres avantages importants,  
13 notamment les suivants :

- 14 • Permet d'entreposer du gaz naturel pendant l'été pour le distribuer dans les périodes de  
15 forte demande en hiver, ce qui réduit les besoins de capacité de transport, optimise le  
16 profil d'approvisionnement et augmente la capacité à répondre à la demande de pointe;
- 17 • Assure une redondance et une option fiable en cas d'incident sur le réseau de TCPL, ce  
18 qui augmente grandement la fiabilité de service;
- 19 • Peut être modulé en fonction des besoins, comme il a été démontré dans les dernières  
20 années avec des ajouts de capacité répondant aux besoins de la clientèle; et
- 21 • Augmente le potentiel d'approvisionnement à partir du Québec en permettant le  
22 stockage local, contribuant ainsi à la souveraineté énergétique.

23 À la lumière de ce qui précède, et considérant les déficits d'approvisionnement sur l'horizon du  
24 plan d'approvisionnement, Énergir suit avec grand intérêt tout potentiel projet d'accroître la  
25 capacité disponible, tout en assurant une desserte de la clientèle au meilleur coût possible.

1 Selon les modélisations du site de Saint-Flavien, le potentiel est présent pour que les capacités  
2 de retrait et d'entreposage soient plus que doublées par rapport à aujourd'hui. Ainsi, si ce potentiel  
3 était avéré et disponible, Énergir pourrait combler l'équivalent de l'ensemble des déficits prévus  
4 dans le scénario de base avec un tel développement. Il est donc opportun d'étudier de plus près  
5 le potentiel du site.

6 Dans ce contexte, Énergir a donc mandaté Intragaz afin de réaliser des études préliminaires  
7 visant à évaluer le potentiel d'injection et de retrait à son site d'entreposage situé à Saint-Flavien.  
8 Le lancement de ces études dès maintenant est nécessaire afin de ne pas retarder indûment une  
9 mise en service éventuelle de capacités permettant de répondre en temps opportun aux besoins  
10 de la clientèle d'Énergir. Comme mentionné précédemment, le coût de réalisation de ces études  
11 préliminaires pourrait atteindre environ 8 M\$ dans l'éventualité où l'ensemble des quatre phases  
12 prévues était complété. Il importe de souligner qu'à l'issue des quatre phases prévues, cela  
13 pourrait mener à la réalisation d'un projet d'optimisation du site d'Intragaz situé à Saint-Flavien,  
14 suivant une approbation de la Régie.

15 Le coût des études préliminaires est modeste lorsque comparé avec les coûts anticipés des  
16 capacités liés aux déficits d'approvisionnement dans le contexte gazier actuel. À cet égard,  
17 seulement pour l'année 2026-2027, ces coûts sont estimés à environ 31 M\$ dans un scénario  
18 d'hiver normal et pourraient excéder 50 M\$ dans un scénario d'hiver froid. Pour les années  
19 subséquentes, ces coûts sont également appelés à croître au rythme des déficits  
20 d'approvisionnement. En effet, à l'horizon 2028-2029, les coûts pourraient dépasser 45 M\$ dans  
21 un scénario d'hiver normal et 70 M\$ dans un scénario d'hiver froid. Le développement du site de  
22 Saint-Flavien, s'il est possible, permettrait d'ajouter de la capacité à un coût comparable aux tarifs  
23 de transport actuels de TCPL, tout en générant des économies potentielles pour la clientèle,  
24 estimées entre 31 M\$ et 70 M\$ par année selon le scénario d'hiver normal ou froid. Il est donc  
25 dans l'intérêt de la clientèle de soutenir la réalisation des études sur le potentiel au site de  
26 Saint-Flavien.

27 De plus, dans un contexte où la demande de gaz naturel dans le triangle de l'Est demeure en  
28 croissance – alors que l'offre de transport approche de sa capacité maximale – une pression à la  
29 hausse sur les prix du marché est à prévoir. Par conséquent, les bénéfices associés au  
30 développement potentiel du site de Saint-Flavien pourraient s'avérer supérieurs aux estimations  
31 actuelles. Au-delà de ses avantages économiques, le développement de capacités d'entreposage

1 en franchise présente des bénéfices additionnels par rapport au transport, notamment en  
2 contribuant à atténuer le risque lié à la volatilité des prix de fourniture en période hivernale.  
3 D'ailleurs, l'hiver 2025-2026 a mis en évidence les pressions importantes sur la liquidité du  
4 marché du gaz naturel dans le triangle de l'Est avec des prix excédant les 90 \$/GJ à Dawn lors  
5 de journées à forte demande. Dans un tel contexte gazier, l'entreposage en franchise demeure  
6 une solution pertinente et avantageuse tout en permettant de se prémunir, en partie, contre les  
7 fluctuations du marché, générant ainsi des économies additionnelles pour la clientèle d'Énergir.

### **1.1 STRATÉGIE DE RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES**

8 Compte tenu des incertitudes géologiques, techniques et réglementaires associées à un éventuel  
9 projet d'optimisation de l'entreposage à Saint-Flavien, il a été convenu entre Énergir et Intragaz  
10 de préconiser une approche structurée en quatre jalons décisionnels successifs pour la  
11 réalisation des études. Chaque jalon constitue une étape d'évaluation permettant de statuer sur  
12 la pertinence de poursuivre les études, en fonction des résultats obtenus à l'étape précédente.  
13 Ainsi, la réalisation des phases subséquentes est conditionnelle à la validation des résultats  
14 géologiques, techniques et réglementaires. Cette approche, qu'Énergir juge prudente, permet  
15 d'assurer une progression rigoureuse des études tout en limitant les engagements financiers aux  
16 étapes pour lesquelles les conditions de réalisation sont jugées satisfaisantes pour poursuivre  
17 avec la prochaine étape. De plus, cette démarche par jalons décisionnels permet de tenir compte  
18 de l'évolution du contexte gazier et réglementaire.

19 Bien qu'Énergir estime qu'au total l'ensemble de ces études pourraient atteindre 8 M\$, la  
20 progression de ces dernières demeure assujettie à l'atteinte de ces jalons décisionnels. Par  
21 ailleurs, Énergir s'engage à déposer auprès de la Régie les résultats obtenus à chacun des jalons  
22 décisionnels, au fur et à mesure de l'avancement des études, afin de permettre un suivi de  
23 l'évolution des coûts des études et sur la décision de poursuivre avec les phases subséquentes.  
24 Le cas échéant et à la suite de la réalisation du premier jalon, Énergir demandera l'autorisation  
25 de la Régie en ce qui concerne les dépenses liées aux jalons suivants. Au terme des quatre  
26 jalons, si l'ensemble des études sont favorables, une demande distincte pour la réalisation du  
27 projet sera déposée par Intragaz.

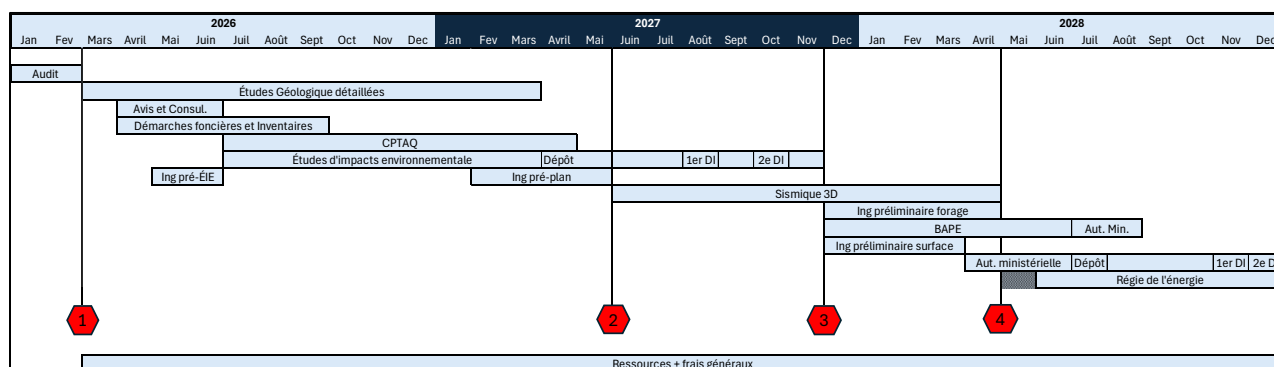
28 La section qui suit présente le calendrier global ainsi que les quatre phases ou jalons décisionnels  
29 menant potentiellement à la réalisation d'un projet d'optimisation par Intragaz à Saint-Flavien :

Tableau 1

Jalon	Description	Détails	Début	Fin	Coût (M\$)
1	Études détaillées	Études géologiques et environnementales, analyse de faisabilité, CPTAQ *, démarches foncières, inventaires milieux	Mars 2026	Mai 2027	3,1
2	Sismique 3D	Levé sismique, interprétation des résultats, analyse modélisation	Juin 2027	Avril 2028	3,2
3	Ingénierie préliminaire	Ingénierie préliminaire surface et forage, BAPE, autorisation ministérielle	Déc. 2027	Sept. 2028	1,0
4	Décision d'investissement	Dépôt d'une demande d'investissement à la Régie	Mai 2028	Nov. 2028	0,7

\* Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Graphique 1



- 1 Comme illustré à l'échéancier global (graphique 1), la complétion des quatre phases se fera vers
- 2 la fin de l'automne 2028 et l'avancement des travaux est conditionnel aux résultats de chacun de
- 3 ses jalons décisionnels. Le cas échéant, les travaux visant le projet d'optimisation des capacités
- 4 de retrait et d'injection à Saint-Flavien devraient débuter en 2029, conditionnellement à
- 5 l'approbation de la Régie.

## 1.2 ACTIVITÉS RELIÉES AU JALON 1

- 6 La phase 1 vise à confirmer le potentiel du site et à réduire les incertitudes géologiques. Cette
- 7 étape permettra de préciser les scénarios d'augmentation des capacités de retrait et d'injection,

1 tout en confirmant la pertinence de poursuivre les travaux subséquents dont, le cas échéant, un  
2 levé sismique 3D.

3 Les travaux prévus comprennent notamment le retraitement des données sismiques actuellement  
4 disponibles, la construction d'un modèle géologique détaillé et la mise à jour des modèles  
5 numériques d'écoulement. Ces analyses serviront à raffiner les hypothèses techniques du projet,  
6 à identifier les localisations potentielles de forage et à mieux arrimer le développement éventuel  
7 aux besoins d'Énergir.

8 En parallèle des travaux techniques, Intragaz entreprendra les volets environnemental, foncier et  
9 réglementaire du projet. Le jalon 1 inclut entre autres la réalisation des études, des inventaires et  
10 des consultations requises dans le cadre du processus d'étude d'impact environnemental. Il  
11 comprend également les travaux préparatoires nécessaires à l'obtention des autorisations  
12 requises, notamment auprès de la CPTAQ. Le coût estimé des activités associées au jalon 1  
13 s'élève à 3,1 M\$.

## CONCLUSION

14 En conclusion, Énergir est d'avis que la réalisation des études préliminaires confiées à Intragaz  
15 ainsi que l'approche par phases successives constituent une démarche prudente et dans l'intérêt  
16 de la clientèle. Cette approche permettra d'évaluer le potentiel d'une solution d'optimisation du  
17 site d'Intragaz innovante et visant à assurer des approvisionnements fiables et bénéfiques pour  
18 les clients d'Énergir.

19 Énergir demande également la création d'un CER hors base portant intérêt au coût moyen  
20 pondéré du capital en vigueur dans lequel seront cumulés les coûts liés au jalon 1 jusqu'à son  
21 inclusion dans un prochain dossier tarifaire et la récupération de ceux-ci dans un dossier tarifaire  
22 subséquent.

23 En raison de la nécessité de débiter les études le plus rapidement possible, Énergir demande  
24 respectueusement à la Régie une décision au plus tard en juin 2026.

1 **Énergir demande à la Régie :**

- 2       > d'autoriser les dépenses requises pour le jalon 1 par Énergir pour permettre à  
3       Intragaz de procéder aux études préliminaires visant à déterminer le potentiel du  
4       site d'entreposage de Saint-Flavien, et ce, au plus tard en juin 2026;
- 5       > de prendre acte du traitement réglementaire proposé par Énergir pour suivre  
6       l'évolution des travaux entourant la réalisation des études préliminaires;
- 7       > d'autoriser la création d'un CER hors base portant intérêt au coût moyen pondéré  
8       du capital en vigueur dans lequel seront cumulés les coûts reliés du jalon 1 jusqu'à  
9       son inclusion dans un prochain dossier tarifaire;
- 10      > d'autoriser la récupération des coûts reliés du jalon 1 dans un prochain dossier  
11      tarifaire.